

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 27 août 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice :

15

Présents :

09

Votants :

11

L'an deux mil vingt et un, le vendredi vingt-sept août, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SERVUZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas EVRARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 août 2021

PRÉSENTS : M. Nicolas EVRARD, Maire – MM Jérôme BOUCHET, Martial VIOLLET, Maire-Adjoint – Mmes et MM Carl DEVOUASSOUX, William PEACOCKE, Justine PERRAUT, Daniel RODRIGUES, Marie SIMONCINI, Alexis TRAPPIER, Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes et MM. Olivier COTTRAY (procuration à Justine PERRAUT), Véronique DAVID, Catherine INGRES, Franck MAINARDIS, Isabelle PETITJEAN (procuration à Nicolas EVRARD)

ABSENTE : Mme Marie-Astrid BETHENOD

Secrétaire de séance : Mme Justine PERRAUT

57/2021

Objet : Désignation du délégué des élus au Comité National d'Action Social

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Comité National d'Action Social (CNAS) est une association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967 pour le personnel des collectivités territoriales. Il s'agit d'un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...) qu'il fait évoluer chaque année, afin de répondre aux besoins et attentes des personnels territoriaux. Dans ce cadre, il est nécessaire de nommer un délégué élu suite aux élections municipales, pour la durée du mandat.

Par délibération numéro 32 en date du 26 juin, Marie-Chantal FORTE a été désignée en tant que déléguée représentant le collège des élus de la commune au Comité National d'Action Sociale (CNAS). Considérant la décision du Tribunal Administratif de Grenoble du 17 septembre 2020 portant annulation de l'élection de Marie-Chantal FORTÉ née SOHIER, il y a lieu de modifier la désignation du délégué.

Monsieur le Maire propose la candidature de Véronique DAVID pour le remplacement de Marie-Chantal FORTE.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DÉSIGNE Véronique DAVID en tant que déléguée représentant le collège des élus de la Commune au Comité National d'Action Sociale.
- DONNE mandat à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de cette affaire.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Bonneville le 01/10/2021 et de sa publication le 01/10/2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Au registre, suivent les signatures des membres présents. Pour extrait conforme.

Monsieur le Maire,



Nicolas EVRARD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de la Commune de Servoz dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 GRENOBLE cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens - www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Commune de Servoz, si un recours gracieux a été préalablement déposé.